

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 546^e séance tenue le 21 janvier 2013,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Sylvie Cossette, Mme Lyne Da Sylva, M. Jérôme Del Castillo, M. Gérald Domon, Mme José Dubois, M. Daniel Dubreuil, M. Louis Dumont, Mme Roseline Garon, M. Claude Giasson, Mme Arlette Kolta, M. Gonzalo Lizarralde, Mme Claude Mailhot, M. Amissi Manirabona, M. Claude Marois, Mme Marie Marquis, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, M. Luc Valiquette, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Lisette Gagnon, M. Alain Lalonde, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Laval Rioux, Mme Ekaterina Piskunova; les représentants des étudiants : M. Colin Jauffret, Mme Mireille Mercier-Roy, M. Robert Martin, M. Robin Mercier-Villeneuve, M. Mychel Pineault; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Roch Chouinard; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Dianne Casoni, M. Hugues Cormier, Mme Monique Desroches, Mme Marie Hatem, Mme France Houle, M. Laurence McFalls, M. Sébastien Sauvé, M. Jean-Pierre Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mme Frédérique Gardye, M. Richard J. Paradis, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Mascle; les représentants étudiants : M. Vincent Fournier Gosselin, M. Philippe Lamontagne; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : les doyens : Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, M. Milton Campos, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Aude Dufresne, Mme Fabie Duhamel, M. Philippe Gauthier, Mme Sheila Laverty, Mme Julie Messier, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Maurice Tardif, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : Mme Renée Delaquis; une représentante des étudiants : Mme Nadège Alonso; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; une observatrice : Mme Marie-Claude Binette.

| | |
|--------------------------------------|---------------------|
| <u>PRÉSIDENT</u> : | M. Guy Breton |
| <u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> : | M. Serge Larochelle |
| <u>SECRÉTAIRE</u> : | M. Alexandre Chabot |
| <u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> : | Mme Anne Mc Manus |

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté de musique

M. Alain Lalonde, chargé de cours à la Faculté de musique

Observatrice

Mme Marie-Claude Binette, registraire

Fin de mandat

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Mme Renée Béland, professeure titulaire au Département d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine

Observateur

M. Pierre Chenard, registraire

AVIS DE DÉCÈS

Direction des immeubles

M. Jean-Guy Nantel, employé retraité de la Direction des immeubles et père de monsieur Bruno Nantel, technicien en systèmes électriques à la Division des opérations, décédé le 30 décembre 2012.

Faculté des arts et des sciences

Mme Gabrielle Clerk, professeure émérite du Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 18 décembre 2012.

Mme Claudette Pocetti, technicienne en administration retraitée du Département de biochimie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 28 décembre 2012.

Faculté de médecine

M. Jacques Papillon, professeur retraité du Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 16 décembre 2012.

Faculté de musique

M. Frank Dobbins, professeur associé en musicologie à la Faculté de musique et époux de madame Marie-Alexis Colin, professeure associée en musicologie, décédé le 15 décembre 2012, à Paris.

M. Yuli Turovsky, chargé de cours à la Faculté de musique, décédé le 15 janvier 2013.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/546^e/917.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 545^e séance intensive tenue le 3 décembre 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. États financiers au 30 avril 2012
8. Discussion sur le devoir de loyauté des administrateurs

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 24, à la deuxième ligne du 7^e paragraphe, à la suite de « des programmes de 2^e et de 3^e cycles », remplacer la fin de la phrase par le passage suivant : « mais confirme que la correction sera faite et que le Conseil de la Faculté comptera trois étudiants ». À la page 8, au premier paragraphe sous le point 545-5.1, à la deuxième ligne, remplacer « 3 décembre » par « 12 novembre ». Une coquille est signalée à la page 9 à la dernière ligne au mot « présenter ». Au dernier paragraphe de la page 28, à la fin de la première ligne, ajouter « des associations » devant « des étudiants ».

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 545^e séance intensive tenue le 3 décembre 2012, tel que modifié.

AU-546-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-546-3

Le secrétaire général indique que le suivi de questions touchant le Sommet sur l'Enseignement supérieur sera fait dans le cadre du rapport du recteur.

AU-546-4

CORRESPONDANCE

AU-546-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-546-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-546-5

AU-546-5.1

Rapport du recteur

AU-546-5.1

Le recteur offre ses meilleurs souhaits de santé et une bonne année 2013 aux membres de l'Assemblée. Puis, évoquant les appréhensions qu'il avait exprimées lors de la séance de septembre 2011 concernant les vagues de réductions budgétaires qui ont touché les universités de certains pays européens, le recteur constate que ces perspectives de coupures sont maintenant présentes au Canada. Dans ce contexte, il estime qu'il est de mise de se souhaiter également une bonne santé économique et sociale. Le recteur présente ensuite les faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Il fait d'abord état de sa participation, le 4 décembre dernier, à une réunion à huis clos avec les autres recteurs et chefs d'établissements universitaires du Québec. Dans le cadre d'une conférence téléphonique, le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Duchesne, leur a annoncé des coupures de 124 M\$ pour le réseau universitaire pour l'année 2012-13. Pour l'UdeM ces coupures représentent un montant de près de 25 M\$. Le ministre a évoqué la récurrence possible de ces coupures pour l'année financière débutant le 1^{er} mai 2013 ainsi que la forte probabilité que les organismes subventionnaires québécois soient également touchés par ces coupures au cours de l'année 2013-2014. Des représentations ont été faites et des questions ont été posées au ministre sur l'ampleur des coupures attendues et leur récurrence, ainsi que sur le mécanisme de répartition. Cependant peu de réponses claires ont été données à ces questions. Le recteur tiendra l'Assemblée informée des développements. Le recteur mentionne que de l'information a rapidement coulé dans les médias créant beaucoup de tensions autour de cette nouvelle.

Le 12 décembre, il a eu le plaisir de rencontrer le personnel du Bureau de la recherche institutionnelle (BRI) dans le cadre d'un vin d'honneur, pour souligner le travail remarquable de cette équipe qui, par la qualité de ses rapports, contribue à faire valoir l'excellence de la recherche menée à l'Université de Montréal dans le cadre des classements, dont le récent classement du Times Higher Education.

Le 11 décembre, le recteur a prononcé une allocution lors du cocktail du Consortium interuniversitaire pour la refondation du système éducatif haïtien (CIRSEH) qui s'est tenu à l'Université de Montréal. Cet événement regroupait des recteurs haïtiens et canadiens, le Consul d'Haïti, la vice-rectrice, Mme David, ainsi que la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Louise Poirier. Il désire souligner l'implication structurante de Mmes Poirier et David au niveau de l'aide que le Canada offre à Haïti pour la refondation de son système d'éducation.

Le 14 décembre il a pris part à une rencontre avec les présidences des exécutifs syndicaux pour discuter des coupures annoncées de 124 M\$ et de l'orientation prise par le Comité exécutif et le Conseil de l'Université de reporter sous forme de déficit les coupures prévues pour l'année en cours. Il précise que la direction de l'Université a fait part de cette décision aux autorités gouvernementales et ministérielles.

Le lundi suivant, le 17 décembre, il a eu une rencontre avec le ministre de la Santé, M. Réjean Hébert.

Il annonce ensuite la signature d'une convention collective entre l'Université et le syndicat 4338 des mécaniciens de machinerie fixe, le 20 décembre.

Le 13 janvier, le recteur a prononcé une allocution dans le cadre de l'événement « Ouvrir l'œil sur sa vue ? » organisé par la Grande Bibliothèque en collaboration avec des membres de l'École d'optométrie, du Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, ainsi que des membres des Départements de nutrition et de kinésiologie, de la Faculté de pharmacie, et des Services aux étudiants.

Il fait ensuite part d'une rencontre, le 21 décembre, avec l'équipe sous-ministérielle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) pour discuter des coupures. Il était accompagné du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, de la vice-rectrice à la recherche à la création et à l'innovation, et de son directeur de cabinet. Il déplore que cette rencontre n'ait apporté aucun changement à la demande faite à l'UdeM de faire des coupures de l'ordre de près de 25 M\$ pour l'année en cours. Il est prévu que toutes les universités soient rencontrées à ce sujet.

Le 14 janvier le recteur a rencontré, à sa demande, la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, ainsi que plusieurs membres de son équipe, dont notamment le Secrétaire général du gouvernement et le ministre de l'Enseignement supérieur. Le recteur était accompagné des recteurs et des chefs d'établissement des universités à charte seulement, le gouvernement ayant choisi de rencontrer les recteurs des institutions du réseau de l'Université du Québec séparément. Cette rencontre a porté sur les coupures et sur le Sommet sur l'enseignement supérieur. En ce qui a trait au premier sujet, le gouvernement provincial impose des coupures aux universités et à la plupart des ministères pour les années 2012-2013 et 2013-2014, afin de lui permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire au printemps 2014. Les recteurs ont fait valoir sans succès l'impact négatif de ces coupures, notamment sur les services aux étudiants et sur la réalisation de projets. Le recteur a soumis à la première ministre la proposition de considérer le montant réclamé comme un compte à recevoir, une approche qui ferait en sorte que les universités n'aient pas à modifier leurs états financiers. Le recteur indique que les discussions se poursuivent à ce sujet au niveau du Conseil du trésor. Donc pour l'année en cours, les coupures s'inscriront sous forme d'un report sur le déficit ou encore, si sa proposition est acceptée, sous forme de compte à recevoir. Il indique que la situation est plus incertaine pour l'année prochaine étant donné que le montant des coupures n'est pas encore connu. En conséquence, les budgets devront être refaits dans les prochaines semaines pour l'année débutant le 1^{er} mai 2013. À propos du Sommet sur l'enseignement supérieur, le recteur informe que Mme Marois et M. Duchesne ont exprimé le souhait que les universités y participent et contribuent à faire de cet événement un succès. Le recteur annonce qu'il a bien l'intention de participer à ce Sommet, d'ailleurs le travail à cet égard a été amorcé dans les jours qui ont suivi cette rencontre.

Le recteur est heureux de souligner que le 16 janvier, la Banque Nationale a annoncé un don philanthropique de 10 M\$ dans le cadre de la grande campagne de financement. Cette somme servira en autres à la création d'un Centre d'entrepreneuriat et à des bourses. De plus amples informations à ce sujet seront communiquées ultérieurement.

Le recteur fait ensuite part de sa participation à la rencontre présommet qui s'est tenue à l'Université de Sherbrooke, les 17 et 18 janvier, sur le thème de la gouvernance et du financement. Il rappelle que l'UdeM, tout comme les autres établissements universitaires, n'a jamais été individuellement invitée à participer à ces rencontres présommet, ni d'ailleurs au Sommet. C'est la CRÉPUQ qui a été invitée à y participer et le recteur a été désigné comme représentant de la CRÉPUQ à cette rencontre, de même que M. Patry, le directeur de HEC et Mme Heather Munroe-Blum, rectrice de l'Université McGill. Trois chefs d'établissements du réseau de l'Université du Québec étaient également participants. Il note que ces rencontres sont soumises à un cadre très normé, notamment en ce qui a trait aux droits de parole et de présence dans la salle principale. Deux présentations ont eu lieu lors de la première soirée, une portant sur la gouvernance et l'autre sur le financement. Le lendemain matin fut consacré à des présentations faites par des groupes invités par le Gouvernement. La présidente de la CRÉPUQ, Luce Samoïsette, a fait la première présentation sur la gouvernance et le financement. Yves Thomas Dorval a ensuite présenté la vision du Conseil du patronat. Ont suivi les présentations de la FEUQ, de la CSN, de la FQPPU et de la TaCEQ. Trois ateliers, à huis clos, ont suivi en après-midi sur les thèmes de la gouvernance, des sources de financement et des modes de financement. Le recteur rapporte qu'un consensus s'est dégagé autour de la reconnaissance d'un problème de financement, cependant aucun consensus n'a été atteint à propos du niveau de financement qui serait requis, ni sur l'objet d'un éventuel financement additionnel.

Tel qu'il lui a été demandé, le recteur a participé à l'atelier sur la gouvernance. Il dit y avoir constaté l'expression de deux visions très opposées difficilement conciliables. Une vision qui s'inspire des meilleures pratiques appliquées dans les universités et une autre qu'il qualifie de traditionnelle. Par exemple, à propos de la composition des membres du Conseil d'administration, la première vision favorise une majorité de membres externes, alors que la deuxième veut l'inverse, c'est-à-dire avoir exclusivement des membres internes. Sur la nomination des dirigeants, dont le recteur, la première vision favorise une nomination par le Conseil, la deuxième prône une élection par la communauté universitaire. Lors de la plénière qui s'est tenue en après-midi, les résumés des ateliers ont été présentés par Pierre Noreau, professeur au Centre de droit public de l'UdeM, qui agissait comme grand témoin à la demande du gouvernement. Cette présentation s'est faite devant une table formée de vingt représentants de divers organismes, le recteur ayant été désigné pour y représenter la CRÉPUQ. Il dit avoir constaté une asymétrie dans la représentativité autour de cette table. Cet événement s'est terminé par l'invitation du ministre Duchesne à la prochaine rencontre préparatoire qui aura lieu les 31 janvier et 1^{er} février à Rimouski, sur la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec. Le recteur indique en terminant que l'Université de Montréal n'aura pas le même niveau de participation lors de cette rencontre, cependant Mme Geneviève Tanguay a été invitée à y prendre part. Il lui cède la parole afin qu'elle précise le motif de sa présence.

Mme Tanguay précise qu'elle a reçu une invitation de la part du Ministère pour faire une présentation sur la recherche dans le cadre de la rencontre présommet de Rimouski. Elle y sera à titre d'experte, et elle compte présenter quelques exemples de l'UdeM.

Toujours dans la foulée du Sommet, le recteur rappelle que les membres de la communauté universitaire sont invités à échanger sur les quatre thèmes du Sommet dans le cadre du colloque « Réflexion et échanges sur l'enseignement supérieur à l'Université de Montréal », qui se tiendra le 30 janvier dans la matinée. Il donne lecture du communiqué transmis à l'ensemble de la communauté à ce sujet. Par ces discussions on tentera de répondre aux deux questions suivantes : en quoi l'Université de Montréal offre une contribution particulière à la société québécoise, et sur quels atouts doit-elle ancrer son développement futur. À son avis, un des problèmes qui émerge des discussions actuelles est une tendance à considérer toutes les institutions selon le même moule, avec le même type de financement, comme si elles avaient les mêmes besoins, les mêmes objectifs et les mêmes contraintes. Il estime important de réfléchir sur ces questions à l'approche du Sommet.

Le 4 février, aura lieu le forum « Montréal, métropole universitaire », un événement réalisé en collaboration avec les neuf établissements universitaires qui ont des activités de recherche et d'enseignement sur l'île de Montréal, avec l'appui de la Chambre de commerce de Montréal. Cet événement convie la communauté montréalaise à réfléchir ensemble au rôle des universités de la métropole et à leur contribution au développement de notre société.

Au chapitre des honneurs, le recteur est heureux de souligner que le 30 décembre dernier, trois membres de la communauté de l'UdeM ont été nommés au sein de l'Ordre du Canada par le Gouverneur général, David Johnston. Il s'agit de :

- **Jean Grondin**, professeur au Département de philosophie, honoré pour ses contributions à titre d'expert mondial de la philosophie allemande, en particulier pour ses recherches inédites en herméneutique.
- **Danièle Sauvageau**, directrice générale du programme de hockey féminin des Carabins, a été reconnue pour avoir fait avancer le hockey féminin au Québec et au Canada, en particulier en sa qualité d'entraîneur d'une équipe médaillée d'or aux Jeux olympiques.
- **Claude Montmarquette**, professeur émérite au Département de sciences économiques et président-directeur général du CIRANO, a été nommé Membre de l'Ordre du Canada pour ses contributions en tant qu'économiste, chercheur et pionnier de l'économie expérimentale au Québec.

Un prix hommage a été décerné au designer **Albert Leclerc** lors des Grands Prix du design, le 13 décembre dernier. M. Leclerc a été directeur de l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement et a marqué le design québécois pendant plus de 50 ans.

Le recteur termine son rapport en mentionnant que **Kannan Krishnan**, professeur titulaire au Département de santé environnementale et santé au travail, a reçu le prix du mérite de la Société de toxicologie du Canada (STC) au 44^e symposium annuel de l'association, tenu à Montréal les 3 et 4 décembre dernier.

Le président des délibérations signale que les 40 minutes dévolues aux cinq premiers points statutaires de l'ordre du jour sont écoulées. M. Dumont indique qu'il souhaite communiquer des informations à l'Assemblée. Le président avise qu'une suspension des règles sera alors nécessaire, ce à quoi l'Assemblée consent. M. Dumont propose une prolongation d'une durée de cinq minutes, cette proposition étant appuyée et le vote n'étant pas demandé, cette proposition de prolongation de la période allouée au traitement du point 5.2 est adoptée à l'unanimité.

AU-546-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-546-5.2

M. Louis Dumont informe les membres de la tenue « Journées de la persévérance scolaire » (JPS) du 11 février au 15 février. Il lui semble qu'il serait opportun que des représentants de l'Université de Montréal s'impliquent pendant cette semaine et organisent des activités. Il invite les membres à consulter le calendrier des activités sur le site des JPS, pour obtenir l'information à ce sujet.

En réponse à une question du recteur, M. Dumont confirme qu'il est possible de commander des rubans. Il suggère que le personnel du Bureau des communications de l'Université s'occupe de commander une certaine de rubans pour permettre aux membres de l'UdeM d'afficher leur soutien envers la persévérance scolaire.

AU-546-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-546-6

M. François Schiettekatte demande au recteur si, dans le cadre des échanges qu'il a eus concernant le Sommet, il a été question des coupures aux fonds de recherche québécois, notamment le FQRNT qui a été coupé de 30 %. A-t-il des informations sur ce que le Gouvernement compte faire à ce sujet ?

Le recteur cède la parole à Mme Tanguay qui dispose de plus amples informations à ce sujet.

Mme Tanguay indique qu'elle a abordé cette question avec la sous-ministre du MESRST, Christyne Tremblay, lors de la rencontre évoquée par le recteur avec l'équipe sous-ministérielle. Elle lui a fait part de son inquiétude en regard des fonds coupés par le gouvernement fédéral et de la perspective d'imposition de frais d'utilisateur pour les grandes infrastructures de recherche, sans compter l'augmentation des frais d'électricité par Hydro-Québec qui ajoutent au coût d'utilisation des infrastructures de recherche. La sous-ministre lui a paru sensible à ces arguments et les discussions vont se poursuivre à ce sujet. Elle mentionne que la table des vice-recteurs à la recherche a aussi fait part de son inquiétude. Enfin, elle en a également discuté avec le sous-ministre adjoint du MESRST, Jean Belzile, qui tente de jongler avec toutes ces questions et qui la rassure en disant que les discussions ne sont pas terminées. Elle ajoute que lors de la rencontre présommet, à Rimouski, il est prévu de discuter de la politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI) qui est la nouvelle appellation de la Stratégie québécoise de Recherche et d'Innovation. Il y aura parmi les experts invités à présenter, l'ACFAS et l'ADRIQ qui exposeront également des arguments pour faire valoir l'importance qu'il y ait des réinvestissements en recherche. Enfin, à tout cela s'ajoutent les coupures internes qui restreindront considérablement l'aide que l'Université pourra apporter aux chercheurs. Elle ajoute en terminant qu'elle compte bien faire part de tous ces arguments, lors de la rencontre présommet de Rimouski.

Le recteur souhaite revenir sur trois éléments. Il souligne d'abord que l'Université est privilégiée de pouvoir compter sur le réseau de Mme Tanguay, qui donne accès à des entrées que l'Université

n'aurait pas autrement. Revenant sur la rencontre thématique qui s'est tenue à Sherbrooke, le recteur désire mentionner qu'il a été impressionné d'y constater la présence d'un grand nombre de diplômés de l'UdeM, ou de gens qui y ont travaillé, qui participaient à titre d'experts, d'invités, ou de témoins. Il est fier de constater que l'Université de Montréal occupait plus que son poids démographique et que l'avenir du réseau universitaire passe en bonne partie par l'influence que l'UdeM peut avoir. Enfin le recteur mentionne que le premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, a refusé cette année de rencontrer les recteurs du U15, faute de temps, ce qu'il considère ne pas être une bonne nouvelle. Il informera l'Assemblée des suites de cette rencontre.

Mme Tanguay désire ajouter qu'une pétition pour le Fonds de recherche du Québec — Nature et Technologie a circulé récemment. Près 9 000 personnes, dont elle, l'ont signée et elle invite les membres à faire de même. Elle déplore qu'il n'y ait pas eu d'autres pétitions dans les autres secteurs qui sont aussi fortement touchés. Elle profite de la présence des étudiants pour souligner à quel point ces coupures vont nécessairement avoir un impact sur le soutien aux étudiants puisque plus du tiers des fonds des regroupements stratégiques sont consacrés au soutien aux étudiants. Sans vouloir alerter qui ce soit, il reste qu'on ne pourra pas faire la quadrature du cercle, conclut-elle.

M. Alain Lalonde demande si la direction va s'assurer de la juste participation de tous, y compris les chargés de cours et les étudiants, lors du colloque du 30 janvier. Le recteur répond par l'affirmative.

M. Lalonde s'inquiète du caractère très « normé » en ce qui a trait à la participation, mentionnant que les inscriptions aux ateliers sont déterminées par le hasard. Le recteur l'assure que l'on verra à ce que le hasard n'oublie pas ce qui ne doit pas être oublié.

En complément au commentaire de Mme Tanguay concernant la pétition, Mme Arlette Kolta informe que les médias ont été alertés de la situation et que les autres fonds de recherche du Québec ont par la suite été inclus, ce faisant d'autres noms se sont ajoutés à la pétition qui compte maintenant 9 300 signatures. Elle mentionne que la signature de cette pétition est fortement encouragée par les trois responsables des fonds de recherche du Québec et elle enjoint les membres à y ajouter leur nom.

Le recteur communique des informations qu'il vient de recevoir à l'instant. Le Sommet qui devait se dérouler le 18 et 19 février se déroulera finalement à Montréal le 25 et le 26 février. En outre des chantiers seront organisés à la suite de ce Sommet. Il accueille favorablement cette nouvelle qui place moins le Sommet comme une étape butoir ultime, mais plutôt comme un passage où seront décidées les étapes qui suivront.

En l'absence d'autres interventions, le président des délibérations invite l'assemblée à se pencher sur le point suivant.

AU-546-7

ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2012

AU-546-7

A-21/545^o/912, A-21/545^o/912.1, A-21/545^o/913, A-21/545^o/914

À l'invitation du président des délibérations, le directeur général des services financiers, M. Nowakowski, présente les quatre documents qui ont été préalablement soumis à l'Assemblée : la *Présentation sur les États financiers au 30 avril 2012* (A-21/545^o/912.i) ; les *États financiers au 30 avril 2012* (A-21/545^o/912) ; les *Commentaires et faits saillants* (A-21/545^o/913) ; et les *Dépenses des Facultés et des Services 2010-2011* (A-21/545^o/914).

Mme Lucie Parent remercie M. Nowakowski pour son excellente présentation. Sa première question porte sur les dépenses attribuées au PGI, qui figurent la page 16 du document de présentation ainsi qu'à la page 16 des commentaires et faits saillants, elle désire savoir d'où provient la différence des coûts associés à l'amortissement du PGI pour l'année 2010-2011 tels qu'inscrits dans ces deux documents. Sa deuxième question porte sur la dépense de 2 M\$ attribuée au Centre d'expertise Synchro indiquée à la page 25 des commentaires et faits saillants. Elle demande si cette dépense est une dépense ponctuelle ou récurrente, et dans le dernier cas, quelles seront les économies d'échelle qui seront réalisées par l'Université à la suite de l'implantation de Synchro, ajoutant que c'est l'argument qui a été présenté par la direction pour « vendre » l'implantation du PGI.

En ce qui concerne le Centre d'expertise Synchro, M. Éric Filteau explique qu'il s'agit d'une unité administrative chargée de gérer le système Synchro et son fonctionnement ainsi que de répondre à la clientèle qui sont les facultés et les services. Elle est composée d'une équipe possédant des expertises variées. Le montant actuel de 2 M\$ sera haussé lorsque les fonctions et les ressources du volet académique seront intégrées au Centre. Des transferts de ressources notamment de la DGTIC vers le Centre d'expertise sont également prévus. Il ne s'agit donc pas d'une dépense temporaire, mais permanente. La plupart des gens qui ont pris part au projet seront transférés au Centre d'expertise et s'assureront de son maintien et de son développement.

Mme Parent rappelle que sa question portait aussi sur les économies qui seront réalisées.

M. Filteau précise que ce ne sont pas des raisons économiques qui ont motivé le changement technologique en faveur du PGI, mais plutôt la fragilité et la désuétude des systèmes. Il rappelle que la plupart des systèmes académiques et de ressources humaines de l'Université datent des années 70, qu'ils sont sujets à des défaillances et qu'en outre ces technologies ne sont plus disponibles sur le marché. Le PGI est un outil de gestion et d'information très performant qui permet d'accroître l'efficacité tant au niveau de la prise de décision que des suivis, incluant le suivi sur les projets de recherche qui n'était pas possible avec les anciens systèmes. C'est au niveau de l'efficacité organisationnelle qu'une forme d'économie pourra être réalisée, et non sur le coût du projet lui-même. Enfin, évoquant l'éventualité d'une défaillance des systèmes académiques pendant la période d'inscription et l'impact négatif que cela pourrait avoir sur la clientèle étudiante, il estime qu'il y a également un coût d'opportunité dont il faut tenir compte.

En complément, Mme Parent demande à M. Filteau comment l'on prévoit s'assurer de la pérennité des systèmes après les dix années d'amortissement du PGI.

M. Filteau indique qu'un suivi rigoureux des mises à niveau de ces systèmes sera effectué par le Centre d'expertise. Outre les mises à jour standards fournies par la firme Oracle, le Centre d'expertise Synchro est en contact avec un groupe d'utilisateurs de ce système formé de plus de 200 universités en Amérique du Nord. Ce groupe fait des représentations, entre autres auprès d'Oracle, pour faire évoluer les systèmes en fonction des problématiques et des besoins des usagers.

En ce qui a trait à la première question sur la différence des coûts associés à l'amortissement du PGI, M. Nowakowski observe que le montant de 7,4 M\$ auquel réfère Mme Parent n'inclut probablement pas les infrastructures et qu'il s'agit apparemment davantage d'une question de nomenclature des dépenses.

M. Dumont remercie M. Nowakowski pour la clarté de sa présentation puis adresse une question à M. Filteau concernant le déficit de fonctionnement de 155 M\$, indiqué à la page 6 du document de présentation. Il désire savoir ce qu'il en est du scénario évoqué il y a quelques années selon lequel l'Université pourrait financer une partie de son déficit courant pour bénéficier des bas taux d'intérêt.

M. Filteau explique que le montant de 155 M\$ fait partie d'une partie de la dette courante accumulée à l'intérieur du fonds de fonctionnement, et que ce montant est financé sur les marchés. Certaines tranches de ce 155 M\$ sont financées sur des taux d'intérêt avantageux. Il donne en exemple une tranche de 50 M\$ financée à 1.08 % pour 3 ans à la faveur d'un creux survenu sur les marchés à l'automne dernier. Ce faisant l'université cherche les opportunités pour optimiser le coût des emprunts afin de réduire le coût de la dette.

M. Dumont observe que l'Université de Montréal semble toujours avoir le plus important déficit courant. Ce que confirme M. Filteau. Évoquant les coupures dont il parlait en début de réunion, le recteur ajoute que le déficit pourrait augmenter l'année prochaine.

M. Dumont adresse ensuite une question à M. Nowakowski concernant le fonds de dotation en référant à la page 49 des commentaires et faits saillants. Il note que la répartition des placements est de 40 % en obligations et 60 % en actions. Il désire savoir s'il s'agit d'un scénario semblable à celui choisi pour le fonds de placement du régime de retraite, ou s'il s'agit d'un scénario plus risqué.

M. Nowakowski répond que le comité de gestion du fonds de dotation développe une politique de placement qui est suivie par la direction de gestion des placements, qui s'occupe des placements du régime de retraite et du fonds de dotation. Toutefois, comme il ne s'agit pas des mêmes portefeuilles, il en résulte certains écarts à la fin de l'année financière.

M. Filteau confirme que les deux politiques de placement s'alignent sur le plan général. Cependant la politique de placement de la caisse de retraite et celle du fonds de dotation ne sont pas calquées l'une sur l'autre parce que la nature de leurs passifs diffère.

M. Dumont évoque le rendement très bas qu'avait connu le fonds de dotation il y a quelques années comparativement au fonds de placement du RRUM et se dit inquiet en regard du scénario du 40 % en obligations et 60 % en actions qui comporte plus de risques. Il demande si des comparaisons sont faites entre le fonds de placement du RRUM et le fonds de dotation pour évaluer s'il s'agit d'un bon scénario.

M. Filteau explique qu'il est difficile d'établir une comparaison directe parce que la nature des passifs n'est pas la même. Ainsi, l'objectif des régimes de retraite étant le paiement de rentes à long terme, théoriquement à terme le capital est appelé à diminuer, tandis que le fonds de dotation vise à préserver l'actif initial. Il s'ensuit donc une tendance à être un peu moins risqué dans un fonds de dotation que dans un fonds de retraite.

Référant à la lettre de l'auditeur, à la première page du document intitulé « États financiers de l'UdeM », qui établit que les états financiers reflètent la réalité financière de l'UdeM, M. Mychel Pineault désire savoir s'il arrive parfois dans un processus de vérification que le vérificateur émette des recommandations pour améliorer la gouvernance de l'établissement. Il demande ensuite des explications à propos de la note 8 concernant les salaires et avantages sociaux qui figure à la page 20 du même document.

En réponse à la première question, M. Nowakowski explique le rapport de l'auditeur suit une forme prescrite que l'on retrouve dans tous les états financiers des organisations ayant fait l'objet d'un audit. Il confirme ensuite que les vérificateurs déposent également au Comité de vérification des recommandations sur la gestion de l'Université relatives à sa structure de contrôle interne, et non pas au niveau des perspectives de gouvernance ou des stratégies d'affaires. En ce qui concerne les salaires et avantages sociaux à payer, il indique que cela représente une partie de la première période de paye après la fin de l'année financière. Le 29 M\$ représente le montant dû aux employés à la fin de l'année, incluant le total des vacances.

M. Robin Mercier-Villeneuve désire savoir ce qu'on entend par *Direction et Activités facultaires « centralisées »* à la Faculté de médecine, dont il est fait mention à la page 25 du document « Dépenses des Facultés et des services », il ajoute avoir constaté que c'est la seule faculté qui utilise cette expression.

M. Nowakowski indique qu'il s'agit d'une direction qui regroupe des unités de la Faculté qui ne sont pas des départements, par exemple le **Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS)**.

M. Samir Saul remercie M. Nowakowski pour sa présentation faite avec beaucoup d'entrain. Il pose une première question sur la dette, notamment en ce qui concerne le passage de certains montants de la dette à long terme, inscrits à la page 4 des *États financiers*, vers la dette à court terme, dont les montants et l'explication sont donnés aux pages 23 à 27 du même document.

M. Nowakowski indique que le montant inscrit à la dette à long terme pour l'année 2011 est de 811 000 \$ et qu'il est de 406 000 \$ pour l'année 2012. Il indique qu'un montant de 405 000 \$ figure un peu plus haut à la ligne « tranches de la dette à long terme échéant en moins d'un an ». L'addition de ces deux derniers montants égale 811 000 \$. Il s'agit donc du même chiffre, sauf que compte tenu de la période d'échéance d'une tranche, il est affiché à un endroit différent.

La deuxième question de M. Saul porte sur la contribution au coût des projets en immobilisations qui figure à la dernière ligne de la page 16 des *commentaires et faits saillants*. Il désire savoir ce que contient la rubrique « Autres » au montant de 4.6 M\$.

M. Nowakowski explique que cette rubrique est utilisée pour agglomérer les petits projets financés par diverses unités qui ont une valeur individuelle de moins de 500 000 \$, ceci afin d'éviter d'avoir une longue liste de plusieurs pages et de s'en tenir aux faits les plus saillants.

Mme Ekaterina Piskunova désire savoir quel type de personnel est inclus dans la catégorie « Autre personnel enseignant non régulier », mentionnée à la page 18 du document de présentation, dont la rémunération s'élève pratiquement à la rémunération accordée aux chargés de cours de l'UdeM. Elle signale à l'Assemblée que c'est une question qui revient d'année en année sans jamais déboucher sur une réponse claire. Sa deuxième question porte sur le personnel associé non régulier, elle demande de quel type d'emploi il est question et s'il est possible d'avoir une ventilation plus précise à ce sujet.

M. Nowakowski indique que globalement la catégorie « Autre personnel enseignant non régulier », contient principalement les professeurs de clinique de la Faculté de médecine, il ajoute que les détails à ce sujet pourront être fournis à une prochaine assemblée. Pour ce qui est du personnel associé non régulier, selon son souvenir, cela représente surtout des professeurs invités et des conférenciers.

Mme Piskunova se dit satisfaite de la réponse et réitère qu'elle aimerait avoir les détails demandés concernant la catégorie « Autre personnel enseignant non régulier » pour la prochaine séance de l'Assemblée.

Référant aux dépenses des facultés et des services, M. Dumont constate une augmentation spectaculaire de la catégorie « Autres dépenses » de la plupart des facultés, de l'ordre de 200 %, entre 2010-2011 et 2011-2012. Il donne en exemple la Faculté de droit qui en 2010-2011 affichait 678 000 \$ sous « Autres dépenses et revenus » et 1,3 M\$ en 2011-2012. Il s'interroge à savoir s'il s'agit de la contribution au fonds centralisé des immobilisations. Il demande si l'on peut expliquer cette situation.

M. Nowakowski répond qu'il n'est pas en mesure de donner une explication immédiatement, mais qu'il fera les vérifications et communiquera l'information à cet effet. Toutefois il serait étonné qu'il s'agisse des contributions au fonds des immobilisations compte tenu du fait que le niveau de ces contributions est à peu près semblable, lorsque l'on décortique les virements. M. Dumont réplique qu'il y a sûrement un lien parce que toutes les unités sont grevées d'à peu près le même pourcentage d'augmentation de dépenses.

M. Dumont constate ensuite, à la page 31 du même document, que les dépenses concernant la direction de la Faculté des sciences de l'éducation passent du simple au double. Il demande si l'on a imputé des dépenses centralisées et encore une fois comment on explique cette dépense.

M. Nowakowski répond qu'au regard du budget qui est de 3 M\$, il aurait tendance à croire qu'il s'agit de postes qui étaient probablement vacants par rapport à l'année précédente. Encore une fois, n'ayant pas ce niveau de détail, l'information sera fournie à la prochaine séance.

Référant ensuite à la page 41, M. Dumont observe une diminution des dépenses du BRDV de l'ordre de 35 %, il demande si c'est parce que l'on fait moins de valorisation, ou si c'est parce qu'il en coûte moins cher de faire de la valorisation.

M. Nowakowski précise que le budget 2010-2011 du BRDV comportait une contribution de plusieurs millions de dollars au financement de l'animalerie de Saint-Hyacinthe, et qu'en 2011-2012 il n'y a pas eu de montant équivalent.

M. Dumont réitère qu'il souhaite recevoir les informations demandées à la prochaine séance, ce que confirme M. Nowakowski. Il pose ensuite une dernière question concernant les fonds internes de recherche dont il est question à la page 11 du même document. Il constate des diminutions dans presque tous les postes, mais remarque une diminution très importante pour ce qui est de la « contribution FCI » pour l'année 2011-2012. Par rapport à la ligne « Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des frais indirects réinjectés en recherche », il demande si ces dépenses sont attribuées à une augmentation des frais indirects de recherche ou à des dépenses de recherche. Enfin, lorsqu'il compare avec la ligne « Divers autres fonds affectés à la recherche », il lui semble que les montants sont similaires et demande s'il n'y aurait pas un déplacement pour compenser la diminution des fonds FCI.

M. Nowakowski précise que ce poste budgétaire correspond au financement de contrepartie qui varie en fonction du besoin et de l'évolution des projets. Il rappelle que les projets FCI sont financés à 40 % par la FCI, à 40 % par les fonds du gouvernement provincial et à 20 % par l'institution. Or ce poste budgétaire vient contribuer selon la capacité de l'unité à générer des entrées de fonds ou à obtenir des escomptes qui peuvent être comptabilisés à ce titre-là. De façon générale, il en va de même pour les autres éléments. Ces enveloppes varient assez d'année en année selon les demandes et les besoins qui sont présentés au vice-rectorat à la recherche. Encore une fois, dit-il, les détails pourront être fournis lors de la prochaine séance.

Le recteur tient à rappeler qu'une partie de la dette de l'Université, chiffrée à 800 M\$, n'appartient pas en propre à l'Université, mais est un prêt de dette du gouvernement du Québec. Depuis de nombreuses années le gouvernement décentralise une partie de sa dette propre en la transférant dans les livres comptables d'institutions comme l'UdeM. La portion de la dette que le gouvernement envoie à l'UdeM s'élève à 610 M\$, et donc la dette encourue par l'Université est de loin inférieure, elle est de l'ordre de 190 M\$. Cette portion de la dette du gouvernement apparaît dans les états financiers de l'Université, mais le gouvernement compense pour les intérêts, ce n'est donc pas une charge additionnelle. Il s'agit d'un truc comptable pour extraire une partie de la dette du périmètre comptable du gouvernement. En terminant, il tient à souligner le travail rigoureux et complexe effectué par les gens du Service des finances, et il félicite M. Nowakowski et toute son équipe pour leur excellent travail. L'Assemblée les félicite également par des applaudissements.

M. Dumont suggère à M. Nowakowski qu'à l'avenir les états financiers soient présentés à l'Assemblée universitaire qui précède la présentation au Conseil, pour qu'il puisse enrichir sa présentation au Conseil à partir des questions que les membres de l'Assemblée pourront poser. Le Comité de l'ordre du jour pourrait voir à cette planification.

M. Filteau répond que cela est techniquement impossible parce que les états financiers n'existent pas tant que le Conseil ne les a pas adoptés. Il peut toutefois s'engager à ce qu'ils soient présentés à l'Assemblée dès que le Conseil les a adoptés.

En complémentaire, M. Dumont indique qu'il y a déjà eu des présentations avant la séance du Conseil avec une mention « projet » sur les documents. M. Filteau confirme que cela est le cas pour le budget, mais pas pour les états financiers.

Mme Margaret Lapointe demande s'il serait possible d'obtenir une ventilation des salaires pour les employés de soutien qui soit distincte des employés d'administration et des cadres, comme cela avait déjà été fait. M. Nowakowski acquiesce.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le président invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-546-8

DISCUSSION SUR LE DEVOIR DE LOYAUTÉ DES ADMINISTRATEURS
A-21/545^e/908

AU-546-8

Le secrétaire général rappelle que ce point a été inscrit à l'ordre du jour en réponse à la demande faite par M. Louis Dumont lors de la précédente séance. Il fait ensuite part des vérifications faites depuis la dernière assemblée relativement aux obligations des administrateurs énoncées dans l'avis juridique demandé par le Conseil de l'Université (document A-21/545^e/908). Dans un premier temps, des clarifications ont été demandées à l'auteur de l'avis juridique qui a confirmé que son contenu représente le b.a.-ba en cette matière. Le secrétaire général a ensuite demandé au doyen de la Faculté de droit, en qualité d'expert, de confirmer le bien-fondé de cet avis à cette assemblée. Une consultation auprès de l'Institut sur la gouvernance des organismes privés et publics (IGOPP) a également permis de confirmer que les grands paramètres contenus dans l'avis sont les bonnes pratiques reconnues par les organisations tant privées que publiques. Enfin, une vérification a également été faite auprès des assureurs de l'Université concernant la responsabilité personnelle des administrateurs de l'Université, et pour laquelle une confirmation officielle est toujours attendue. Selon les premiers échanges, il n'est pas exclu qu'en cas de faute grave ou d'un manquement volontaire aux obligations citées dans l'avis, que selon les circonstances, les administrateurs puissent ne pas être couverts par l'assurance, ou que l'assureur indemnise l'Université, mais poursuive en retour l'individu qui

aurait transgressé les règles. Le secrétaire général cède ensuite la parole au doyen de la Faculté de droit, M. Guy Lefebvre, pour une mise au point concernant les dispositions législatives relatives au devoir de loyauté des administrateurs du Conseil de l'Université.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Guy Lefebvre, indique que bien qu'ayant été absent lors de la séance précédente, il a examiné l'opinion juridique sur le devoir de loyauté des administrateurs produite pour le Conseil de l'Université et a consulté les sources de base en cette matière. À titre de juriste, il confirme que l'opinion juridique est tout à fait conforme à l'état du droit qui prévaut actuellement en cette matière. Il mentionne d'abord qu'il s'agit d'un sujet qui a fait l'objet d'une grande actualité en droit à la suite de deux décisions de la Cour Suprême du Canada qui traitent de la gouvernance des personnes morales, notamment l'affaire « People » (2004) et l'affaire « BCE » (2008). Dans les deux affaires citées, la Cour Suprême rappelle que le devoir d'un administrateur, peu importe qui le nomme, est un devoir exercé dans le seul intérêt de l'institution pour lequel il est désigné. De plus, les tribunaux, tant dans la décision BCE que People, indiquent que les administrateurs peuvent prendre en compte les intérêts des autres parties prenantes, mais qu'en cas de conflit entre un droit ou une obligation particulière, ils ont l'obligation d'agir dans l'intérêt de la société et non pas d'une partie prenante. En conséquence, ce devoir n'est pas différent pour l'administrateur du Conseil de l'Université, qui a le devoir d'agir dans le seul intérêt de l'Université et de façon indépendante des personnes qui l'ont désigné. Il évoque aussi une décision de la Cour de l'Ontario en 2010, à propos d'une question de protection des animaux par une corporation à but non lucratif, qui a établi que les principes applicables dans les décisions People et BCE concernant l'indépendance des administrateurs devaient s'appliquer à toutes corporations qu'elles soient à but lucratif ou non, et qu'en définitive, tous les devoirs imposés par les différentes lois s'appliquent aux administrateurs. Il cite enfin le projet de loi numéro 38 portant sur les établissements universitaires et leur gouvernance (mort au feuillet en 2007) qui confirmait ce principe. Ce projet de loi mentionnait que tout membre du Conseil d'administration, qu'il soit désigné par une constituante de l'université, ou qu'il soit totalement indépendant, a les mêmes obligations de prendre des décisions dans l'intérêt de l'établissement. Il observe que la présence de cette disposition dans le texte du projet de loi sous-tend que l'auteur, qui agit au nom du législateur, connaît le contenu de la loi au sujet des obligations des administrateurs et qu'à cet égard il n'a fait aucune distinction entre les types de corporations ou les établissements universitaires et les devoirs qui incombent à tout administrateur, peu importe dans quel contexte ce dernier œuvre.

Le corollaire de tout ceci, poursuit-il, est l'obligation de confidentialité des administrateurs et la reconnaissance que les informations confidentielles appartiennent à la corporation, deux éléments précisés dans les deux décisions de la Cour Suprême du Canada. En terminant, M. Lefebvre énumère les trois circonstances qui balisent le devoir de confidentialité : premièrement, la loi elle-même peut enlever des obligations quant à la confidentialité, deuxièmement le Conseil d'administration lui-même peut établir des paramètres quant à la confidentialité des décisions, et troisièmement, dans le cadre d'une divulgation de poursuites judiciaires, les documents amenés devant des tribunaux deviennent du domaine public. Il conclut en observant que cela correspond aux décisions des tribunaux, à l'ensemble de la doctrine, et à son avis, à l'ensemble des pratiques qui prévalent dans la majorité des institutions universitaires, tant au Québec qu'à l'extérieur.

M. Portugais remercie M. Lefebvre pour sa présentation puis revient sur le deuxième point évoqué à la fin de sa présentation à propos des règles que les institutions se donnent à l'égard de la confidentialité. Selon lui, l'avis juridique ne donne pas des informations spécifiques autres que l'état du droit à ce sujet et il juge que l'Université de Montréal s'est donné une règle de confidentialité que l'on pourrait qualifier de « valeur par défaut », tel qu'il appert dans le passage suivant dont il donne lecture : « Le membre du Conseil est tenu à la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, toutes informations écrites ou verbales auxquelles il a accès sont confidentielles et ne peuvent être divulguées. Toutefois, la confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si le Conseil autorise la divulgation de l'information ». M. Portugais dit constater que dans d'autres organisations du même type, la même règle n'existe pas ou pourrait être différente. Il mentionne l'Université de Sherbrooke dont la règle en matière de confidentialité est plutôt une mesure d'exception que la valeur par défaut. Il évoque à cet égard le règlement 3.9 de l'Université de Sherbrooke selon lequel un membre du Conseil peut demander un huis clos lorsque les circonstances l'exigent, afin que les délibérations du Conseil se déroulent exclusivement entre les membres du Conseil. À son avis, l'Université de Montréal s'est donné des règles de confidentialité extrêmement exigeantes qui ne sont pas exigées par la loi, ni spécifiées dans l'avis juridique. Il souhaite que cet élément soit clarifié, notamment en regard des questions suivantes : qu'est-ce qu'on décrète comme une information de nature confidentielle, et est-ce que toutes les

décisions du Conseil de l'Université de Montréal sont confidentielles ? Le cas échéant, pourquoi ? Comment se fait-il, par exemple, que les résolutions du Conseil soient accessibles, mais pas les procès-verbaux, alors qu'ailleurs les procès-verbaux sont accessibles ? Il conclut qu'il est possible d'avoir de la transparence lorsque l'organisation s'en donne les moyens. Il demande en terminant à M. Lefebvre s'il fait une bonne lecture de la situation.

M. Lefebvre répond qu'il est difficile de se pencher sur la situation relative à l'Université de Sherbrooke en l'absence du texte du règlement. Il est toutefois d'avis que la question de huis clos est différente de celle de la confidentialité. La confidentialité réfère à l'impossibilité pour un membre du Conseil de divulguer des informations qui ont été exprimées lors d'une séance du Conseil d'administration. Le huis clos est le fait d'exclure des personnes d'une discussion qui concerne essentiellement les membres du Conseil d'administration. Sur les autres questions et sur la sagesse ou non du Conseil d'administration de décréter ce qui est accessible ou non, il appartient au Conseil d'administration de déterminer ses propres règles en fonction des enjeux et des sujets qui sont à l'ordre du jour. Et à cet égard, ce n'est pas à des personnes externes de déterminer quelles sont les informations que le Conseil veut ou non rendre publiques.

En complémentaire, M. Portugais signale qu'il ne confond pas le huis clos, mais que le propos de M. Lefebvre lui confirme que ce sont des règles de nature interne qui déterminent ce qui est sujet à la confidentialité, et non pas des prescriptions légales issues du contexte législatif. À son avis, l'Université de Montréal s'est dotée d'un cadre qui impose la confidentialité sur l'ensemble des informations qui sont discutées par les membres du Conseil. Il pourrait très bien être décidé, comme cela prévaut ailleurs dit-il, que ce ne sont que les informations de nature confidentielle qui sont sujettes à cette confidentialité applicable au devoir des membres.

M. Lefebvre réitère qu'à l'exception des informations soumises au devoir de divulgation évoqué plus haut, toute organisation, dans sa sagesse, a le pouvoir de déterminer ce qui est de nature confidentielle ou non confidentielle en fonction des enjeux qui lui sont propres. Cela étant, il est possible qu'il y ait des institutions qui ont des règles différentes de celles de l'Université de Montréal, il rappelle cependant que les règles adoptées par l'UdeM prévalent, selon lui, dans la très vaste majorité des institutions.

M. Dumont se dit en désaccord avec M. Lefebvre. Référant à la page 2 de l'avis juridique, au troisième boulet, il dit comprendre de cet énoncé que le caractère confidentiel de l'information s'applique aux informations relatives à des personnes. Il déplore que M. Lefebvre soutienne que la confidentialité s'applique à tout ce qui transite par les séances du Conseil, par exemple un ordre du jour. À son avis, cette disposition vient du règlement que le Conseil s'est donné et non de la loi, car poursuit-il, si la loi déterminait que tout ce qui s'écrit et se dit est confidentiel, il ne serait pas nécessaire de voter un règlement pour spécifier que tous les documents sont confidentiels. Évoquant la transparence qui est au fondement de l'Université et qui en cela se distingue de l'entreprise privée, il plaide en faveur d'une meilleure circulation de l'information du Conseil vers l'Assemblée. En terminant, il réitère qu'il lui semble aberrant qu'en raison des règles que s'est données le Conseil, un document tel que l'ordre du jour du Conseil soit considéré être de nature confidentielle.

M. Lefebvre réitère à nouveau que la question de la confidentialité est une question qui relève du Conseil à qui il revient de déterminer ce qu'il estime être confidentiel ou non. Il n'y a pas de disposition spécifique dans la loi à ce sujet-là.

Mme Boisvert qui dit trouver la discussion intéressante se dit fascinée de voir comment l'on glisse d'un concept à l'autre. Elle rappelle que cette discussion a débuté lorsque les membres de l'Assemblée, qui sont également membres du Conseil, ont été interpellés au motif qu'ils avaient été nommés par cette Assemblée au Conseil, et qu'ils devaient rendre des comptes à cette Assemblée. Elle réaffirme que les gens qui siègent à un Conseil, tel que le Conseil de l'Université, ont un devoir unique d'agir dans le meilleur intérêt de l'institution, peu importe qu'ils aient été nommés par un syndicat, par le Cardinal ou par une autre instance. À propos des devoirs des administrateurs, elle souligne qu'un administrateur qui s'écarte fautivement de son devoir de veiller aux meilleurs intérêts de l'institution engage sa responsabilité personnelle et pourrait ne pas être couvert par les assurances. Elle invite à ne pas confondre les concepts de confidentialité et les devoirs des administrateurs qui sont fort différents. Il faut retenir que les membres de cette Assemblée, qui ont été désignés par cette Assemblée pour siéger au Conseil, n'ont pas de compte à rendre à cette Assemblée. Enfin, revenant sur les règles de confidentialité du Conseil, elle explique qu'un

